

COMMANDES GROUPEES CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION

I – De quoi s'agit-il ?

À titre occasionnel, l'association regroupe les commandes de ses membres pour l'acquisition des nouvelles séries, plaquettes et boîtes commémoratives au fur et à mesure de leur sortie.

II – Quel est l'intérêt de ce groupage de commandes ?

Ceci permet d'obtenir le prix le plus bas pour chacun en trouvant, grâce aux informations des membres, le vendeur professionnel le moins-disant en Europe et d'économiser les frais de port en regroupant les commandes. De cette manière, celui des membres qui a trouvé le vendeur proposant le meilleur prix tout en s'assurant du sérieux de ce dernier fait profiter tous les membres de l'information qu'il a trouvée au lieu de n'acheter que pour lui-même.

III – À qui est réservé ce service ?

Ce service de regroupements des commandes n'est ouvert qu'aux membres connectés qui sont prévenus par e-mail personnel de la sortie d'une série nouvelle et de l'organisation d'un groupage de commandes. Chaque année sont prévus, en fonction des émissions, quatre à six groupements de commandes, ce nombre pouvant varier sans préavis d'aucune sorte.

IV – Comment passer commande ?

Chaque commande doit être enregistrée via le module de commandes en ligne, sur <https://www.amisdeleuro.org/fr/commandes>. Un enregistrement de commande en ligne vaut pour une commande ferme et définitive qui ne peut être annulée, sauf cas très particulier et en accord avec un membre du bureau.

V – Comment payer ?

Se reporter aux Conditions Générales d'Utilisation du Compte Commandes Groupées, en ligne sur <https://www.amisdeleuro.org/fr/commandes>.

VI – Et en cas de perte ?

Deux cas sont à envisager :

- Si malgré toutes les précautions prises par le bureau lors de la sélection des revendeurs, le grossiste fournisseur de la commande en cours ne s'avère pas sérieux et si l'association perd tout ou partie de la commande passée, les pertes seront assumées à raison de 50 % pour l'adhérent

ayant passé commande dans le cadre de la Commande Groupée et de 50 % pour l'association.

- Si la perte s'effectue après réception de la commande par le bénévole expéditeur, par exemple lors d'un trajet postal entre le bénévole expéditeur et l'adhérent ayant passé commande dans le cadre de la Commande Groupée, l'association s'engage à rembourser la commande dans son intégralité ou à ré-expédier les articles perdus sans aucun frais pour l'adhérent. L'association réclamera par ailleurs des indemnités aux services postaux si l'envoi était effectué en recommandé.

VII – Réceptions d'articles abîmés

Si malgré la vigilance du bénévole expéditeur, les articles commandés vous arrivent dans un état abîmé :

- Si l'envoi était en recommandé, il convient à l'adhérent destinataire de se rendre à son bureau de poste afin d'établir un Procès Verbal de détérioration ; si l'association est effectivement indemnisée de la détérioration, un nouvel envoi ou un remboursement sera effectué dans un délai de deux mois.
- Si l'envoi était en suivi ou en envoi simple, aucun remboursement ou renvoi ne sera effectué, sauf cas très particulier et en accord avec un membre du bureau ou avec le responsable des Commandes Groupées.

VIII – Sécurité des informations

Les données concernant vos commandes ne sont accessibles qu'aux seuls membres du bureau, aux assistants habilités (secrétariat, responsable des Commandes Groupées...) et aux adhérents expéditeurs et organisateurs.

IX – D'autres questions ?

Pour toute autre question, merci de contacter le responsable des Commandes Groupées : commandes@amisdeleuro.org. Une réponse vous sera apportée dans les plus brefs délais.

Le Président

president@amisdeleuro.org

Le Trésorier

tresorier@amisdeleuro.org

Le Responsable de la section « Collection

directeur@amisdeleuro.org

L'Assistant Commandes Groupées

commandes@amisdeleuro.org